

MAIRIE DE SAINT-MORILLON

1 Place de l'Église  
33650 Saint-Morillon

Saint-Morillon, le 23 juin 2018.

**Objet : Rentrée scolaire 2018-2019 et réinscription aux activités péri et extrascolaires**

**Chers parents,**

Nous vous informons qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, les nouveaux horaires de l'école sont les suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 30

En dehors du temps scolaire, la commune met à votre disposition un certain nombre de services :

Accueil périscolaire le matin : de 7 h 30 à 8 h 35,

Accueil périscolaire le soir : de 16 h 30 à 19 h,

La restauration scolaire : de 12 h à 13 h 15,

Le centre de loisirs le mercredi : de 7 h 30 à 18 h 30 avec des inscriptions possibles :

- la matinée avec repas compris (jusqu'à 13 h30)

- à la journée

Vous trouverez joint à ce courrier une fiche de réinscription à ces différents services municipaux. Si vous souhaitez de nouveau en bénéficier, cette fiche doit être complétée et transmise au service enfance-jeunesse par mail : [jeunesse@saint-morillon.fr](mailto:jeunesse@saint-morillon.fr) ou déposée à la Mairie avant le 15 juillet 2018.

Par ailleurs, vous trouverez également joint à ce courrier le calendrier d'ouverture du centre de loisirs pour l'année 2018-2019, ainsi que les périodes d'inscriptions de votre ou de vos enfant(s).

**A noter dans vos agendas**

Lundi 3 septembre 2018 juste après la rentrée des enfants, nous vous proposons de nous retrouver autour d'un petit-déjeuner. Ce temps d'échange convivial sera également l'occasion pour nous d'accueillir les nouveaux parents d'élève.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

M. Jérôme BARBESSOU,  
Adjoint au Maire  
En charge des relations avec l'école

Mme Laurence BOURGADE,  
Maire



*Barbessou*



*[Signature]*